Édito du Maire

Nous avons passé Noël sous un redoux exceptionnel. L'anticyclone avait choisi de rester à nos côtés pour les fêtes. Agréable constatation, mais la nature ne les fêtes. Agréable constatation, mais la nature ne s'y retrouve plus... 2015 est au premier rang des années les plus chaudes depuis qu'on relève la température; Autre record: le seuil des 400 ppm de concentration atmosphérique de CO₂ est franchi: niveau inédit depuis le pliocène, voilà 5 millions à 2 millions d'années, à une époque où le niveau des océans fluctuait entre 5 mètres et 40 mètres au-dessus du niveau actuel. La cop 21, dont l'objectif était d'aboutir à un accord universel et contraignant pour lutter contre le dérèglement climatique et d'accélérer la transition vers des sociétés sobres l'augmentation de la température en deçà de 2°C. pays, mais cet engagement doit se traduire dans les moindres gestes de notre quotidien : limitation des consommations énergétiques, du gaspillage, mettre en œuvre pour préserver notre environnement. C'est d'ailleurs ce que nous vous proposerons de manière symbolique le samedi 2 avril prochain, en participant à la grande matinée intercommunale de nettoyage de printemps.

Pour l'heure, l'ensemble de l'équipe municipale vous présente ses meilleurs vœux et vous invite à partager des vœux qui se déroulera le dimanche 24 janvier

Le Maire, Marie-Claire Barbier

Le relais est un lieu d'information, souhaitant obtenir un agrément pour d'orientation, d'écoute, de soutien, de rencontres et d'expression qui s'adresse aux parents, aux enfants et aux assistantes maternelles.

Les parents qui en font la demande sont informés des disponibilités d'accueil des assistantes maternelles agréées sur le territoire puis accompagnés dans leur fonction de parent employeur. C'est un service qui informe également les assistantes maternelles agréées, dans l'exercice de leur profession. L'élaboration d'un contrat de travail, le calcul de la mensualisation et des congés payés, les modalités d'une rupture de contrat, etc, sont des informations dont peuvent bénéficier employeurs et salariés sur simple demande. Le relais est aussi un lieu collectif où sont proposés tous les jeudis matins des ateliers d'éveil aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle. Le relais informe aussi toutes personnes intéressées par le métier et

Le relais assistantes maternelles est un service géré par le centre intercommunal d'actions sociales (CIAS) et financé par la Communauté de Communes de Chautagne et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). II intervient

accueillir de jeunes enfants à leur domicile.

complémentarité des services Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental de la Savoie.

Le relais assistantes maternelles VOUS accueille sa permanence ou par téléphone, tous les mercredis de 8h30 à 12h30 et les vendredis de 8h30 à 12h avec ou sans rendez-vous.

Journée de nettoyage de printemps

Seconde édition de la journée intercommunale de nettoyage ; le samedi 2 avril. Après le succès de l'édition 2015, organisée conjointement dans 7 des 8 communes de Chautagne, nous renouvelons l'opération! On bosse le matin et on se retrouve entre chautagnards pour un casse-croûte partagé.

Prenez date et rejoignez-nous!

Formation BNSSA

Dans le but d'assurer le bon fonctionnement de la saison estivale 2016 en matière de baignade, le SDIS 73 prévoit une formation BNSSA en avril 2016.

la Savoie organisent un stage BNSSA en prévision de leurs recrutements estivaux. Les présélections ouvertes à tous et à toutes auront lieu le samedi 26 mars 2016. Le stage regroupant PSE 1, PSE 2 et BNSSA se déroulera du 8 au 10 avril 2016 et du 15 au 23 avril 2016.

" Les Sapeurs Pompiers de Examen le jeudi 28 avril 2016. Un tarif préférentiel est établi pour les personnes s'engageant avec le SDIS 73 pour la saison de surveillance 2016 pour laquelle plus de 90 postes sont à pourvoir (520 € pour PSE1+ PSE2 + BNSSA ; 250 € pour le BNSSA si vous êtes déjà titulaire du PSE2).

sur un service à la population :

Relais d'Assistantes Maternelles

Le relais assistantes maternelles « La ronde des doudous » est un service gratuit qui a pour objectif de développer et d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant au domicile de l'assistante maternelle.

> ▶ Contact : Mme Caroline KARBOWSKI Adresse: Relais Assistantes Maternelles Rue du Chef lieu • 73310 Serrières-en-Chautagne • Tél: 06.47.37.55.52 E-mail: cias.ramchautagne@orange.fr

C'est le service à ne " pas rater " pour

toutes les questions liées à la petite enfance.



LA LOI Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis sur le projet du Préfet

Nouvelle Organisation portant République, **Territoriale** de la chaque préfet doit élaborer pour son département un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce schéma doit être arrêté au plus tard le 30 mars 2016 et être adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ces derniers se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification.

À l'occasion d'un débat en conseil municipal, l'ensemble des points de vue et des questionnements a pu être évoqué sur ce dossier important pour l'avenir de notre commune : crainte de rejoindre une grande intercommunalité, sentiment de choix contraint, perte de gouvernance... mais notre petite intercommunalité pourra-t-elle assumer financièrement les futures compétences dévolues, dans un contexte de restriction budgétaire ?

Aux termes de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, chaque préfet doit élaborer pour son département un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce schéma doit être arrêté au plus tard le 30 mars 2016 et être adressé pour avis aux conseils municipaux des communes suivantes :

- Cette fusion devra tenir compte de la spécificité de la CCCh en matière de compétences sociales, scolaires et périscolaires.
- La future intercommunalité intégrera dans ses compétences le volet « personnes âgées ».
- Pour les autres compétences sociales non reprises (scolaires, périscolaire, petite enfance, enfance, jeunesse, culture,...) un syndicat sera créé en Chautagne. L'intercommunalité financera ce syndicat par l'attribution de compensation et une Dotation de Solidarité Communautaire qui permettra de répondre aux augmentations des charges.
- La nouvelle intercommunalité devra tenir compte de la situation géographique de la Chautagne et notamment de son

éloignement de l'agglomération.

- Une charte sera signée entre les trois intercommunalités avant le 30 mars 2016. Cette charte intégrera :
 - le projet de territoire de la future intercommunalité,
 - un programme d'investissement précis pour la période 2017-2020,
 - un volet gouvernance,
 - un volet territorialisation qui permettra de s'assurer du maintien de service de proximité notamment par la création d'une antenne administrative.
- La nouvelle intercommunalité intégrera le PLU de la Commune ou le PLUI du territoire de Chautagne le cas échéant dans son PLUI.
- Une attention toute particulière devra être portée à l'avenir des agents de la Communauté de Communes et du CIAS de Chautagne.

La Commission départementale de coopération intercommunale sera appelée à se positionner sur les différents avis avant que le Préfet ne projette le futur tracé des intercommunalités savoyardes. L'avis du conseil municipal sera ensuite à nouveau sollicité.

Le Closet

vers une nouvelle forme d'exploitation agricole

Depuis l'endiguement du Rhône puis les cultures de maïs et peupliers, la Chautagne a toujours su faire évoluer son paysage et ses pratiques, avec les contextes socio-économiques et hydrauliques. Aujourd'hui, le territoire s'oriente vers une valorisation de ses paysages et de son patrimoine naturels : identité, objet de découverte et de fierté, carte de visite dans le projet en cours d'élaboration par la Communauté de Communes de Chautagne.



Paysage, ressource en eau, espace agricole, réservoir de biodiversité : vers une renaturation des communaux de Chindrieux (vue vers le nord du champ de maïs de 60 ha).

Tout comme l'ONF travaille à une « renaturation » du sud de sa peupleraie, la commune de Chindrieux a décidé de renaturer la grande parcelle située le long de la RD 56, affectée par le drainage et le tassement de la tourbe. Cette zone humide a été polluée par les intrants, ce qu'a révélé une hécatombe de poissons retrouvés morts dans les fossés en juillet dernier. Or, la Chautagne c'est aussi une ressource pour l'eau et pour la biodiversité, d'où le projet de réimplantation de prairies naturelles.

Dès 2016, des semis seront pratiqués découverte par le pour limiter les plantes invasives ; comme les visiteurs...

des récoltes de graines dans les prairies attenantes seront faites et poursuivies les années suivantes, après rebouchage des drains intérieurs, et vannage des drains de ceinture. Le tout en partenariat avec l'ISARA car la vocation agricole restera très affirmée, en fonction de ce que les nouvelles conditions de sols permettront de produire. Des haies et petits milieux semi-aquatiques viendront enrichir l'ensemble, et agrémenter un circuit pédestre qui permettra la découverte par les chautagnards comme les visiteurs...

Bientôt du nouveau sur les parkings du bourg

Les parkings du bourg (Place Lamartine et Poste) sont régulièrement saturés du fait du stationnement de véhicules sur de longues durées.

Ceci pose problème pour de nombreux usagers des commerces et services du bourg, ces parkings ne sont pas des garages à ciel ouvert!

La municipalité a décidé de mieux signaliser les « arrêts minute » et de les compléter par la mise en place à titre expérimental d'une zone bleue sur la Place Lamartine à partir du printemps.

« Coup de gueule » : alors qu'ils étaient partis à Chatillon pour

tailler quelques arbustes dans le petit massif planté au printemps, certains des bénévoles du fleurissement communal ont constaté le vol d'un hortensia! Il est bien malheureux que certaines personnes malintentionnées saccagent le travail de la communauté pour quelques poignées d'euros... Un grand merci aux bénévoles qui participent à l'embellissement de notre commune, malgré de telles incivilités!

Améliorer les déplacements en Chautagne :

La ligne d'Aix-les-Bains du mercredi n'est quasiment pas utilisée et sera supprimée dès ce début d'année. En lieu et place, la Communauté de communes envisage de mettre en service deux lignes de transport hebdomadaires qui permettraient de se déplacer d'un bout à l'autre de la Chautagne.

La ligne Nord au départ de Motz, Serrières, Ruffieux, Chindrieux (stade - pôle de santé) et la ligne Sud qui partirait de Saint-Pierre de-Curtille en direction de Chindrieux (stade - pôle de santé) via Conjux, Chanaz, Vions. Ce service, qui devrait être opérationnel au printemps, proposera deux rotations consécutives sur la même demi-journée, de manière hebdomadaire. C'est la commission sociale de la Communauté de communes de Chautagne, où se sont impliquées particulièrement Monique Michaud, Sylviane Gonnet et Angélique Charvier, qui porte ce dossier, sous la présidence de Sylvie L'Heveder.





À l'école de Chindrieux,





l'année 2015 s'est terminée par un spectacle interprété par Benoit Gilles de la compagnie Cicadelle organisé par le Sou des Écoles. Le spectacle mélangeait avec subtilité de la vidéo, du théâtre et de la magie passant de la scène à l'écran, du réel à l'imaginaire. Il s'est conclu par la visite du père Noël qui a amené des cadeaux aux enfants et est vite reparti car il était pressé avec beaucoup de travail avant Noël... Un spectacle très réussi qui a marqué les enfants.

Donneurs de sang

- Assemblée générale le vendredi 5 février à 20 h à la salle polyvalente de Ruffieux
- Collecte le samedi 6 février de 7 h 30 à 10 h 30 à Ruffieux
- Collecte le vendredi 22 avril de 16 h à 19 h 30 à Vions.

État civil

• Décès :

BEURLEY Maurice le 19/11/2015

Agenda

Janvier:

• 18/01/2016 : Réunion publique bourse foncière sylvicole à Saint-Pierre-de-Curtille

• 24/01/2016 : Vœux du Maire

Février:

02/02/2016 : Cinébus07/02/2016 : Loto du FCC

 08/02/2016: Réunion publique bourse foncière sylvicole à Serrières-en-Chautagne

Mars:

• 01/03/2016 : Cinébus

02/02/2016 : Carnaval de l'école

• 29/03/2016 : Cinébus

Mai :

• 01/05/2016:

Repas cantonal des aînés à la salle polyvalente de Chindrieux

Numéros utiles

- La Poste: ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h Tél.: 3631.
- La mairie : ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h.
 Tél. 04 79 54 20 36.
- La bibliothèque : Tél. 04 79 52 20 95.
- La déchetterie Praz 73310 Chindrieux : ouverte du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- Office du tourisme Saumont 73310 Ruffieux : Tél. 04 79 54 54 72.
- Communauté de Communes de Chautagne Saumont 73310 Ruffieux : Tél. 04 79 54 51 08.
- Camping municipal Chemin des choitres 73310 Chindrieux : Tél. 06 98 82 20 36
- ALCC Chemin des choitres 73310 Chindrieux : Tél. 04 79 54 52 54
- Conciliateur de justice : RDV auprès du secrétariat de la mairie de Ruffieux, tous les premiers mardis du mois de 9h à 12h.
- Assitante sociale: Tél. 04 79 44 53 22.

Le brûlage à l'air libre est interdit...

Source d'émissions de polluants (particules, dioxines, benzène...), le brûlage à l'air libre a des effets sanitaires et environnementaux importants.

Le saviez-vous?

En France, la mauvaise qualité de l'air...

- cause 42 000 décès prématurés par an,
- réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie,
- est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

... Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, nettoyage des massifs, tonte) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. Ces déchets peuvent trouver bien des emplois au jardin.

Quelques exemples d'alternatives :



Le compostage individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets de tontes, déchets alimentaires...

Certaines communes mettent des composteurs individuels à disposition de leurs administrés ou proposent des aides à l'achat d'un composteur.

Le broyage des végétaux

Le broyage de végétaux peut servir de paillage des parterres empéchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité du sol. Il peut également fournir un apport carboné dans un composteur en complément d'autres végétaux.

Certaines collectivités proposent des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile. Des aires de broyage peuvent être aménagées par la collectivité.

La collecte au porte à porte

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts

La collecte en déchèterie

Vous pouvez déposer les déchêts verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

La région Rhône-Alpes dispose d'un parc particulièrement fourni avec 445 installations à la disposition du public harmonieusement réparties sur la région.



Le brûlage à l'air libre est interdit

> Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés canécirigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

> Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillement, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

> Oui doit respecter cette interdiction

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Quelques chiffres...



Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ...*



... 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre la dechetterie située à 20 km



*Source : Air Rhône-Alpes - 20

En région Rhône-Alpes, **près de 18 %** de la population du territoire est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires destinées à préserver la santé humaine.

Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est en effet préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes

vice Ressources Energie Milieu et Prévention des Pollution Unité Air Energi 69453 Lyon cedes 0 Tél. 04 26 28 60 0



www.rhone-alpes.developpement-durable.gou

Le brûlage à l'air libre

Une pratique polluante



Librat - Egydd - Francis REPUBLIQUE FRANÇAISE

du Logement Rhône-Alpes

Alpes

DE LA REGION RHÔNE-ALPES

Journal d'informations municipales édité par la Mairie de Chindrieux.

- Directeur de publication : Marie-Claire Barbier
- Comité de rédaction : A. Charvier, A. Ducruet, M. Michaud, I. Petite, G. Rosset.